

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

16/10/2014 à Saint Victor Montvianeix

PRESENTS : MM. ITOURNEL, LAFAY, Mme LAFORET, MM. CHAMBON, BARGEON, BILLAUT, Mmes SEYCHAL, BARGE, BRUNEL, MM. GENEST, DUBOST, Mmes GAMEIRO, PERRIN, MM. GADOUX, QUENIN, SAINT ANDRE, Mmes GIRY, LEBREF, PERUFEL, M. PERCHE, Mme BASSET, MM. BALISONI, FAYET, Mme GOUILLARDON, MM. CORNET, POMMERETTE, TARRERIAS, DELAIRE, GUYONNET.

POUVOIR : M. CHARRIER (représenté par M. BALISONI).

TECHNICIENS : MM. CASTANIE, Mmes FOURNIER, CHAMBON, EPINAT.

Excusés : MM. MAILHOT, MULOT.

0 - Approbation du procès-verbal de séance du 10/09/2014 et désignation d'Aline Lebref comme secrétaire de séance.

1 - SOCIAL

EHPAD des Chatilles :

- Informations sur l'avancement du chantier.

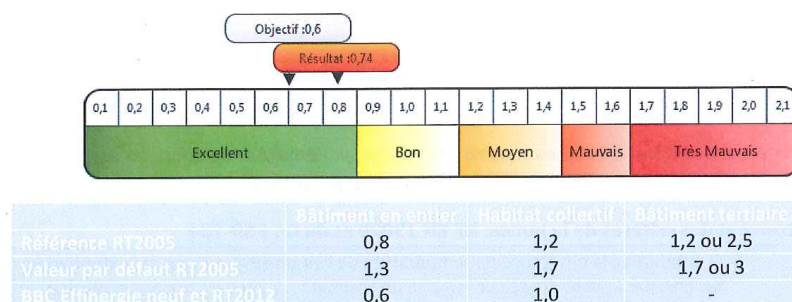
Jean-Louis GADOUX informe l'assemblée que le chantier arrive se termine. La réception du bâtiment est prévue le 3 novembre.

Le test d'étanchéité final a été réalisé. Le résultat obtenu est satisfaisant même s'il n'atteint pas les objectifs initialement fixés : il est de 0.74 m³/(h.m²) pour un objectif fixé à 0.6.

Les principales fuites sont le conduit de cheminée et la porte de l'insert, les hottes des cuisines, l'ascenseur et les trappes de désenfumage. Ce sont des éléments qu'il est difficile d'améliorer. Depuis, le conduit de cheminée a été repris.

Par contre, il a été noté que les menuiseries sont toutes étanches.

Le diagramme ci-dessous situe le résultat :



Niveau d'étanchéité à l'air satisfaisant mais non conforme à l'objectif fixé.

L'objectif de départ était ambitieux, mais il avait été calculé sans prendre en compte, dans les calculs, les éléments techniques comme les hottes et les trappes de désenfumage, comme si celles-ci étaient bouchées ; ce qui explique ce décalage entre l'objectif et le résultat obtenu.

- Propositions d'avenants au marché de travaux.

Dans le cadre du marché de travaux, Jean-Louis GADOUX propose les avenants suivants :

Lot	Entreprise	Montant de l'avenant HT	Motif
6	Meunier-Marnat	9 461,00 €	Prestations de signalétique extérieure
		1 080,00 €	Ajout de serrures sur les placards des chambres Alzheimer
13.1	Mathieu Giraud	564,11 €	Ajout d'une vasque et une douchette pour le bac à shampoing
14	SPIE	2 513,16 €	Ajout d'appel malade dans les sanitaires communs
TOTAL		13 618,27 €	

Délibération : Le Conseil décide d'accepter les avenants aux entreprises Meunier-Marnat, Mathieu Giraud et SPIE dans les conditions décrites ci-dessus pour un montant total de **13 618,27 € HT**.

- Propositions d'avenant au marché mobilier.

Jean-Louis GADOUX explique que, suite au choix des prestataires pour le mobilier, le maître d'œuvre propose des mises au point sur les prestations prévues :

Lot	Entreprise	Montant de l'avenant HT	Motif
1	Central Diffusion	• 4 998,00 €	Changement du modèle des chaises terrasses
		+ 260,00 €	Ajout d'une table terrasse
		+ 880,00 €	Changement du modèle de table basse
		• 469,00 €	Suppression du présentoir
Total		• 4 327,00 €	

Délibération : Le Conseil décide d'accepter l'avenant avec Central Diffusion dans les conditions décrites ci-dessus pour un montant total de **- 4 327,00 € HT**.

Olivier CHAMBON informe qu'une réunion s'est tenue entre la DGFIP, la sous-préfecture de Thiers, la trésorerie, Thiers Communauté, la commune de Puy-Guillaume et la CCMT sur la question de la TVA. En effet, l'EHPAD Les Chatilles, par le biais de l'emprunt PLS (Prêt Locatif Social), bénéficie d'une TVA à 5,5%. Cette TVA sera payée en fin d'opération à travers une « Livraison à soi-même ». Ensuite, sur le montant TTC des travaux, la CCMT pourra bénéficier du FCTVA (Fonds de récupération de la TVA) qui est de 15,482%.

- Choix du prestataire pour le système de communications.

Afin de mettre en place un système de communications, Jean-Louis GADOUX informe qu'une consultation a été lancée.

Il s'agit de mettre en place l'ensemble des postes téléphoniques nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, mais aussi d'équiper pour permettre toutes les interfaces entre l'accès internet, la téléphonie, l'appel malade, la taxation des appels... L'estimation de la prestation était de 34 000 €.

6 offres ont été reçues. L'analyse des offres est présentée en **annexe 1**.

L'offre la mieux-disante est celle de SPIE COMMUNICATION.

Délibération : Le Conseil décide de retenir l'offre de SPIE COMMUNICATION pour un montant de 26 580,00 € HT.

- Choix du prestataire pour la livraison de granulés.

Afin d'avoir un fournisseur pour les chaudières des Chatilles, une consultation a été lancée.

Entre temps, le chauffagiste du chantier, dans le cadre de son marché, a fait livrer des granulés pour réaliser les essais. Il a rempli le silo. Il n'est donc pas urgent de commander du granulé. De plus, ce marché pourra ainsi être directement passé par le CIAS, futur gestionnaire des Chatilles. Jean-Louis GADOUX propose donc d'ajourner ce point.

2- ECONOMIE

- **Entretien espaces verts Zone de Racine : approbation de l'avenant n° 1 au marché initial**

Monsieur Genest informe le conseil que la convention 2013/2014 établie entre l'entreprise Forez Elagage, titulaire du marché, et la CCMT prévoit 10 tontes et 2 fauchages de talus par an.

Ce nombre est d'ores et déjà atteint, par conséquent il a été demandé un devis pour 2 tontes supplémentaires et un fauchage de talus.

D'autre part, il a également été demandé une prestation non prévue à la convention pour l'élagage des branches cassées et le ramassage des pommes de pins vers l'entreprise GEPMAN.

Le montant des prestations supplémentaires s'élève à 1 776,16 € HT, soit 2 131,39 € TTC, ce qui augmente le marché initial de 11,32 %.

**Délibération : après en avoir délibéré, le conseil décide :
- d'approuver les devis d'un montant de 1 776,16 € HT ;**

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise Forez Elagage, titulaire du marché.

- **Entretien des espaces verts Zone de Racine : nouvelle consultation (information)**

Monsieur Genest informe les élus qu'une nouvelle consultation sera lancée courant novembre pour confier l'entretien des espaces verts de l'ensemble de la zone à un prestataire à compter de 2015.

- **Entretien des blocs sanitaires Zone de Racine : information**

Monsieur Genest annonce que la convention de mise à disposition d'un agent par la commune de La Monnerie pour s'occuper de l'entretien des blocs sanitaires à la zone de racine est arrivée à échéance. Une nouvelle convention sera donc signée entre la Communauté de Communes Montagne Thiernoise et la Commune de la Monnerie le Montel pour une durée de 3 ans.

D'autre part, afin de faciliter l'entretien autour des blocs sanitaires, la Commune de La Monnerie a demandé à la Communauté de Communes de réaliser un nouvel aménagement paysager qui sera composé de gravillons, d'encrochements décoratifs et de quelques plantations faciles d'entretien.

- **Etude de faisabilité économique station essence commune de Chabreloche : information**

Monsieur Dubost rend compte au conseil des résultats de la première partie de l'étude qui consistait à analyser le marché potentiel.

A partir de la définition de la zone de chalandise, des éléments de trafic routier, des dépenses locales des ménages en matière de carburant, de la concurrence, le prestataire Reflex Marketing a estimé le marché potentiel. Il ressort un chiffre d'affaires potentiel de 990 000 € qui correspond à un volume de carburant annuel de 850 m3, soit environ 70 m3 par mois.

Le groupe de travail a validé le passage à l'étape 2 de l'étude qui consiste à définir la rentabilité du projet.

- **Trophées des entreprises du Parc Livradois Forez 2015 : information**

Monsieur Genest informe les élus que le Parc Livradois Forez lance « les trophées des entreprises du Parc Livradois Forez 2015 ». Ces trophées ont pour objectif de récompenser les entreprises (industrie, commerce, artisanat, exploitation agricole...) qui ont intégré la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) dans leur entreprise. C'est-à-dire, les entreprises qui ont mis en place des bonnes pratiques en matière de conditions de travail, d'économies d'énergies, d'approvisionnement local, de ressources humaines (ex : programme de développement des qualifications et compétences pour son personnel)

Les entreprises intéressées doivent candidater avant le 15 décembre. 12 entreprises seront récompensées.

Les prix décernés sont des primes financières, la prise en charge de prestations de conseils en matière de RSE ou en communication ainsi que la réalisation de films de promotion.

- **Journées Portes Ouvertes Entreprises les 16,17, 18 octobre sur le bassin thiernois : information**

Monsieur Genest rappelle que 6 entreprises du secteur de la Montagne Thiernoise seront ouvertes aux particuliers, aux scolaires et aux demandeurs d'emploi durant ces 3 jours. (les Meubles Bernardin à Viscomtat, la Ferme de Derbize à Vollore Montagne, Ludibois à Palladuc, ADEC à Celles/Durolle et les Fleurs de Virginie à Chabreloche).

3- TOURISME

Aménagement Espace touristique : informations

M. le Vice-président explique qu'un espace consacré à la coutellerie est en train de prendre place à l'ETMT. Pour ce faire, un écran et un lecteur DVD ont été installés afin de diffuser des films, reportages,...dédiés à la coutellerie et à certains moments en lien avec les expositions accueillies. Aussi, un courrier a été envoyé à l'ensemble des couteliers de la montagne thiernoise afin de leur proposer d'exposer et de présenter leurs créations aux visiteurs. Cette démarche a été très bien accueillie par la profession. Différentes démarches sont en cours pu faire de cet espace un espace accueillant,

Salon Au fil des Lames et métiers de la Durolle : informations

M. le Vice-président indique que le stand CCMT, tenu par Marilyn Doisne - agent d'accueil à l'Espace touristique, a évolué cette année avec l'installation d'un écran permettant de diffuser un reportage sur la fabrication du tartineur et des photos, réalisés par le biais du service jeunesse de la CCMT. Ce support de communication a permis aux curieux de venir jusqu'au stand.

4- ENFANCE ET JEUNESSE

- **ALSH : application des pénalités de retards à certaines entreprises**

Monsieur CHAMBON rappelle le retard occasionné lors de la réception du bâtiment et précise que des pénalités de retard ont été appliqué sur proposition de l'architecte à 4 entreprises à hauteur de 37 449,88€. Ces entreprises sont Suchet : 4482,51€, Meunier-Marnat : 13411,83€ ; Giroudon : 523,90€ et Mathieu Giraud : 19 031,64€. Après convocation de ces dernières et négociation le montant serait ramené à 14962,06€. Le détail serait de 2238,16€ pour Suchet, 5700€ pour Meunier-Marnat ; 6500€ et 523,90€ pour l'entreprise Giroudon.

Délibération : le conseil valide à l'unanimité la proposition d'application des pénalités de retards à hauteur de 2238,16€HT pour Suchet, 5700€HT pour Meunier-Marnat ; 6500€HT et 523,90€HT pour l'entreprise Giroudon.

- Reconduction de l'action «Aide au financement pour l'accès à une formation BAFA » :

Olivier Chambon rappelle que, lors des vacances d'Hiver 2014, le service Enfance Jeunesse de la CCMT avait pour la 1ère fois co-organisé au domaine de la Planche et avec l'Association des EEDF une formation de base pour le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Il précise que 18 jeunes dont 9 jeunes du territoire ont participé à cette formation. Le conseil communautaire avait décidé d'apporter une aide financière aux stagiaires résidents sur le territoire et âgés de 17 ans à 25 ans en deux étapes :

- 60% du coût de la formation pour la 1ère session du BAFA (BAFA-1) soit 288€/jeunes.
- Un forfait de 150 € pour la 3ème session du BAFA (BAFA-3)

Il note également que sur les 9 jeunes dont le BAFA a été financé par la CCMT, 2 sont des contrats d'avenir employés par la CCMT, 5 sont des jeunes qui fréquentent l'Espace Jeunes et les 2 derniers sont suivis par la mission locale.

Olivier Chambon propose de :

- renouveler ce dispositif dans les mêmes conditions (du 14/02 au 21/02/2015) pour 8 jeunes maximums
- reconduire les crédits non utilisés pour le financement de la 3ème session BAFA des 9 stagiaires actuels

Délibération : le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **de renouveler ce dispositif dans les mêmes conditions que l'an passé pour 8 jeunes maximums soit un coût de 3520 € (2320 € d'aide pour la 1^{ère} session du BAFA et 1200 € pour la session d'approfondissement/qualification)**
- **de reconduire les crédits non utilisés pour le financement de la 3ème session BAFA des 9 stagiaires actuels soit 1350 € (150 € x 9).**
- **D'inscrire l'ensemble de ces crédits à l'article 6184 du budget Enfance Jeunesse 2015.**
- Partenariat avec les associations et autoentrepreneurs intervenant durant les Temps d'Activités Périscolaires

Le Président rappelle au conseil que des partenariats ont déjà été engagés l'an passé avec des associations et des entreprises pour l'animation d'activité sur les TAP. Certains de ces partenariats ont été renouvelés lors du conseil communautaire précédent. Voici les autres partenariats proposés au renouvellement pour l'année scolaire 2014-2015:

Escale nature :

- animation ludothèque
- coût annuel prévisionnel 2014.2015 : 9000 €

Délibération : le conseil communautaire valide la reconduction de partenariat et autorise le Président à signer la convention.

Rythme et compagnie (Charlotte Brivary)

- percussion et chant
- coût annuel prévisionnel (2014.2015) : 6700 €

Délibération : le conseil communautaire valide la reconduction de partenariat et autorise le Président à signer la convention.

Gong Production (compagnie Pêc)

- Initiation au théâtre
- Coût annuel prévisionnel 2014.2015 : 4500 €

Délibération : le conseil communautaire valide la mise en œuvre de ce partenariat et autorise le Président à signer la convention.

Ligue sport adapté (pour éducateur Brevet d'Etat Escalade)

- Initiation à l'escalade
- Coût annuel prévisionnel 2014.2015 : 2020 €

Délibération : le conseil communautaire valide la mise en œuvre de ce partenariat et autorise le Président à signer la convention.

Ainsi que la convention de partenariat proposée pour les animations d'éducation à l'environnement du CPIE Clermont Dômes de Septembre 2014 à Août 2015 dans le cadre non seulement des TAP mais également de l'accueil de loisirs la Source, de l'Espace jeunes, pour le conseil et l'audit sur l'aménagement extérieur de l'ALSH ainsi que des balades nature et patrimoine proposées par le service Tourisme pour un coût total de 15 774,60 €

Délibération : le conseil communautaire valide la mise en œuvre de ce partenariat et autorise le Président à signer la convention.

5- CULTURE

Pays Vallée de la Dore : informations culture

M. le Vice-président explique qu'une commission culture a eu lieu le jeudi 2 octobre à Cunlhat. Celle-ci a permis de :

- présenter le dossier CCT 2015

Comme chaque rentrée, le dossier de demande de subvention du Conseil Régional en faveur des projets culturels a été présenté aux Pays auvergnats et adressé aux porteurs de projets et collectivités bénéficiaires. Cette année, il y a peu de changement si ce n'est la confirmation de 3 critères obligatoires (dossier complet, participation des collectivités locales, et montant de la demande de subvention ne pouvant être supérieure à la somme de l'ensemble des subventions) et le maintien des critères liés à la professionnalisation et à l'attractivité des projets culturels de territoire.

Date limite pour envoyer les dossiers au Pays : 14/11

- valider la composition du CCT

Le Pays fonctionne aujourd'hui avec une commission « culture » élargie, ouvertes aux représentants élus et techniques des communautés de communes membres et des partenaires institutionnels et culturels.

Le Conseil Culturel de Territoire, appelé communément CCT était composé depuis son origine de 4 élus et 4 experts. Suite au renouvellement politique, celui-ci a été revu et élargi.

Membres CCT* :

Elus : Chantal Facy, Claude Gouillon-Chenot, Lionel Zwenger

Experts : Jacques Bechon, Estelle Chambon, Jean-Pierre Fournieux, Christophe Jeanpetit, Jean-Christophe Lacas

*Les membres absents seront interrogés sur leur souhait d'être membre du CCT

- présenter la commande au département Tourisme et patrimoine de l'Université Blaise Pascal

Le Pays a confié une commande à l'université Blaise Pascal et plus particulièrement au département des métiers du tourisme et de la culture pour une mission collective de septembre à mars 2015. Cette commande est née d'un besoin partagé sur la question de la culture dans la politique du territoire et ses acteurs, l'émergence d'un nouveau modèle à inventer, ... basée sur la réflexion d'une politique culturelle à un niveau supra-territorial (Cf. modèle de l'OTI).

Il apparaît nécessaire d'identifier plus nettement les nouvelles attentes des acteurs culturels. Un mouvement d'essoufflement est noté, il est opportun de repérer et accompagner les dynamiques d'innovation, de favoriser le renouvellement des prestations.

Pour ce faire, nous nous devons d'analyser l'équilibre « Offre/Demande » et d'appréhender les mutations des pratiques culturelles pour l'ensemble des acteurs culturels sur le territoire. Il est noté, à l'échelle du Pas Vallée de la Dore, une lassitude du public qui induit un certain découragement ainsi que de nombreux questionnements de la part des professionnels. Obtenir un point d'éclairage sociologique et par la suite quantitatif, permettra de nourrir cette problématique.

L'étude se déroulera d'octobre à avril et comportera 3 phases :

- Un premier travail d'analyse de l'existant, et le regard des jeunes sur le territoire
- L'émergence de scénario d'une nouvelle politique culturelle
- Les bases d'un nouveau modèle et des conditions de mise en œuvre.

En outre, cette mission permettra de mettre en perspective la place du territoire et de la politique culturelle dans la nouvelle Région.

- définir les orientations 2015 : les pistes pour le volet opérationnel

La commission culture a aussi pour mission de travailler sur le volet opérationnel. Les résultats issus de l'étude présentée ci-dessus serviront de base aux réflexions pour 2015.

La réflexion lancée sur les nouveaux programmes (LEADER et Auvergne +) devra aussi prendre en question la place de la culture et la commission sera ainsi mobilisée sur ces sujets.

Chemin de Montaigne : validation de la convention de partenariat (D)

M. le Vice-président indique que suite au dernier conseil communautaire à l'occasion duquel avait été validé, sur le principe, le recours à plusieurs étudiants du DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI) de Vichy dans le cadre d'un projet tutoré, il est demandé de délibérer pour approuver la convention de partenariat quadripartite pour les indemniser. (voir **Annexe n° 2**)

Délibération :

M. le président demande au conseil communautaire d'approuver ou non la convention de partenariat avec les communautés de communes du Pays d'Astrée, des Montagnes du Haut Forez et de Thiers Communauté.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

**-d'approuver la convention de partenariat avec les communautés de communes du Pays d'Astrée, des Montagnes du Haut Forez et de Thiers Communauté,
-de donner tout pouvoir au Président pour effectuer les démarches administratives nécessaires à cet effet.**

Saison culturelle : événement à venir

M. le Vice-président rappelle l'événement à venir : « Nid douillet, tendre foyer », une lecture-spectacle ados-adultes le **Vendredi 17 octobre à 20 h 30** à la salle des fêtes de La Monnerie-le-Montel par la Compagnie Acteurs Pupitres et Cie. Ce sera la dernière fois que ce spectacle sera joué. Accueillie en partenariat avec la commune de La Monnerie-le-Montel, le Collège de la Durolle et l'association Lai-Cité Monnerinoise.

150 contacts ont ainsi pu être comptabilisés notamment des locaux intéressés par les services proposés par la CCMT.

Office de Tourisme Intercommunautaire : informations

M. le Vice-président indique que la Maison du Tourisme a tenu une assemblée générale extraordinaire le 16 septembre 2014. Celle-ci a notamment permis :

-l'adoption des nouveaux statuts de la Maison du Tourisme (version OTI)

-le transfert de l'activité des Offices de Tourisme vers la Maison du tourisme et l'adoption de la convention cadre de partenariat

Pour rappel, 8 communautés de communes (Entre Dore et Allier, Billom St Dier-Vallée du Jauron, Pays de Courpière, Pays de Cunlhat, Pays d'Olliergues, Pays d'Ambert, Haut-Livradois et Livradois Porte d'Auvergne) et le syndicat mixte du PNR ont adopté le principe de création d'un OTI. Au 30 octobre, l'ensemble de ces structures auront délibéré.

Les collectivités associées (EPCI non membres de l'OTI) continueront à collaborer par voie de conventionnement.

- Thiers communauté
- Communauté de communes de La Chaise-Dieu
- Communauté de communes de la Vallée de l'Ance
- *Communauté de communes de la Montagne thiernoise*
- Communauté de communes du pays d'Arlanc

Estelle Chambon ajoute qu'il n'y aura pas d'augmentation de la cotisation (montant / habitant) de ces collectivités « associées ».

Topo-guide « Balades en Montagne thiernoise » : choix du prestataire pour la conception et l'impression.

M. le Vice-président explique qu'une demande de devis a été demandée pour la réalisation du topo-guide local. La demande portait sur : la conception graphique, la fourniture des fichiers sources et l'impression de 1000 exemplaires.

Quatre offres ont été reçues. Après avoir pris connaissance des offres, le conseil communautaire, de manière très partagée et après longue discussion, choisit de retenir l'offre de l'imprimerie Décombas au prix de 3225€ HT (papier pelliculé) et choisit de retenir l'option proposée à 760€ HT pour l'assemblage du topo-guide.

Bien que cette entreprise n'ait aucune référence sur des dossiers similaires, M. le Président indique la chance leur est donnée de commencer avec la Montagne thiernoise.

Cependant, l'équipe sera intransigeante sur le résultat du travail de conception réalisé et aucun BAT ne sera signé sans une totale satisfaction. En effet, s'agissant d'une réédition, le travail de conception sera important.

M. le Vice-président rappelle que ce projet d'édition sera aidé à hauteur de 1500€ HT par le PNRLF.

COMMUNICATION

Édition du magazine intercommunal d'information - Entre Terre et Couteaux n°26/Grand Angle n°15 : informations

M. le Président indique que le prochain numéro sortira en janvier 2015.

Il s'agit de la dernière édition dans le cadre de l'actuel marché (convention triennale avec l'Agence K').

Aussi, il sera nécessaire de poser les choses avant la fin de l'année de manière à anticiper la fin du contrat.

6- HABITAT

- DETR : demande subvention auprès de la Sous-préfecture

Monsieur PERCHE rappelle la possibilité de dépôt de dossier DETR pour l'immeuble « Thérias » à la Monnerie le Montel. Il précise qu'il s'agit de prendre une délibération pour solliciter cette dotation. La fiche visée est au titre des bâtiments communaux et intercommunaux. Le taux de subvention maximal est de 30% plafonné à 150 000€. Pour appel le chiffrage de la réhabilitation complète du bâtiment est de 416 000€HT pour les 2 commerces, 770 000€HT pour les 5 logements et environ 90 000€HT pour les aménagements extérieurs soit un montant de 1 274 000€HT.

Le dépôt de dossier doit se faire avant le 1^{er} décembre 2014 auprès de la Sous-préfecture de Thiers.

Délibération : le conseil valide à l'unanimité la demande de subvention DETR pour la réhabilitation de l'immeuble « Therias » à la Monnerie le Montel.

- SCOT : proposition de délibération pour périmètre d'étude

Monsieur PERCHE rappelle la loi ALUR du 24 mars 2014 qui a renforcé le rôle et l'importance des Scot y compris en milieu rural. Ce document opposable planifie à l'échelle d'au moins deux intercommunalités les politiques sectorielles et assure la cohérence des documents stratégiques (PLU, PLH, PDU...).

Le code de l'urbanisme stipule désormais que dans les communes non couvertes par un Scot au 1^{er} janvier 2017, l'ouverture à l'urbanisation ne pourra être autorisée.

Dans ce cadre Le Pays vallée de la Dore s'est saisi de cette question et propose de faire ce document à une échelle de 12 CC et il proposé la délibérer sur le périmètre.

Délibération : le conseil valide à l'unanimité de proposer un périmètre pour l'élaboration du futur Scot comprenant les 12 CC suivantes ; la Communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs, la Communauté de communes Entre Dore et Allier, la Communauté de communes Thiers Communauté, la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise, la Communauté de communes du Pays de Courpière, la Communauté de communes du Pays d'Olliergues, la Communauté de communes du Pays de Cunhat, la Communauté de communes du Pays d'Ambert, la Communauté de communes du Haut-Livradois, la Communauté de communes Livradois Porte d'Auvergne, la Communauté de communes de la Vallée de l'Ance et la Communauté de communes du Pays d'Arlanc

- Programme Habiter Mieux
 - Proposition d'avenant au protocole.

Serge PERCHE rappelle, comme il l'a évoqué au dernier conseil de communauté, que les objectifs de la CCMT inscrits au protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés (Habiter Mieux) signé entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil général et la CCMT sont atteints. Ils étaient de 15 pour l'année 2014.

A ce jour, il y a 7 dossiers en attente à l'ANAH, au PACT et au Conseil général.

Après discussion avec les partenaires, Serge PERCHE propose de faire un avenant au protocole afin de traiter les derniers dossiers avec un objectif de 10 dossiers.

Délibération : Le Conseil décide de signer un avenant au protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés, avec un objectif supplémentaire de 10 dossiers.

- Dossiers de subventions aux particuliers.

Serge PERCHE présente au Conseil trois dossiers de demandes de subventions de particuliers dans le cadre du programme Habiter Mieux :

- **500,00 €** pour des travaux d'isolation et de changement de chaudière à Palladuc ;
- **500,00 €** pour des travaux d'isolation à Viscomtat ;
- **500,00 €** pour des travaux d'isolation à Celles.

Soit un total de subventions de **1 500,00 €**.

Délibération : Le Conseil décide d'accorder les subventions pour les travaux décrits ci-dessus pour un montant total de 1 500,00 €.

7- ENVIRONNEMENT

- Assainissement non collectif : proposition de mise en place d'avance sur reversement subventions

Depuis plus d'un an la CCMT a pris la compétence réhabilitation des ANC et redistribue des aides pour des ouvrages provenant de l'agence de l'eau (61210€) et du Conseil général (30 450€).

A ce titre, même si de nombreux dossiers ont pu voir le jour, la mise en paiement par les partenaires est très longue surtout pour l'agence de l'eau. Pour exemple seul 9 500€ a pu être reversé aux propriétaires alors qu'il aurait fallu en payer le triple.

Aussi, il est proposé que la CCMT fasse l'avance des aides sur travaux après le solde de chaque dossier ; c'est-à-dire dès que l'entreprise a été payée à 100% des travaux.

Bien évidemment les budgets sont pourvus pour effectuer ces reversements mais cela ferait un petit décalage de trésorerie pendant quelques mois.

Délibération : le conseil de communauté valide à l'unanimité l'avance sur travaux dans le cadre des montants signés dans les conventions avec le Département et l'Agence de l'eau.

Par ailleurs, il s'agit de déposer pour l'agence de l'eau et le Département les demandes de subventions 2015 pour les propriétaires. Il s'agit de délibérer deux fois (Département et Agence) sur la demande prévisionnelle de financement. Le montant pour le Département est 24 581,19€ et pour l'agence de l'eau 53 108,00€

Délibération : le conseil valide à l'unanimité la demande de subvention auprès du Département du Puy-de-Dôme à hauteur de 24 581,19€ et autorise la signature de la convention à intervenir.

Délibération : le conseil valide à l'unanimité la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 53 108,00€ et autorise la signature de la convention à intervenir.

• **Circulation des engins motorisés en forêt**

Pierre ITOURNEL rapporte que de nombreux propriétaires forestiers ou randonneurs se plaignent de la présence de plus en plus fréquente de motocross ou de quads en Montagne thiernoise. Les plaintes font références essentiellement à la détérioration des sentiers et des parcelles privées et secondairement à des conflits d'usage (bruit, incivilités, insécurité...).

Nous allons prochainement rencontrer des représentants des pratiquants d'engins motorisés (responsables d'association, professionnels, encadrants...), afin de définir les actions à mettre en œuvre. Les objectifs visés sont de limiter :

- les mauvaises pratiques et incivilités ;
- les dégradations de sentiers ;
- les fréquentations des propriétés privées.

8- DIVERS

- Décision modificative n°2

Monsieur CHAMBON présente les adaptations nécessaires sur les budgets de la CCMT pour la fin de l'année 2014.

BUDGET GENERAL

En dépenses de fonctionnement :

6064 : fournitures administratives :	-4.500
6156 : maintenance :	-7.000
6188 : autres frais divers :	-700
6236 : imprimés :	-4.000
6238 : divers imprimés :	-3.497,39
012 : personnel :	+50.000

6554 : part. Hôpital Thiers :	+30
65737 : subvention ZAC :	-52.864,61
65737 : subvention Enf Jeun	+70.000
6574 : subv laïcité monnerinoise :	+ 1.500
6574 : subv savoir et partage :	+ 2.800
6574 : subv les amis de chandalon :	+ 2.500
6574 : subv parents d'élèves du chambon :	+ 1.000

En recettes de fonctionnement :

70841 : reversement salaires EJ :	+50.000
7788 : produits exceptionnels :	+ 2.468

En dépenses d'investissement :

2313-120 pôle enfance :	-20.000
2312-136 : mise en valeur agric friches Chandal	+20.000

BUDGET ZAC :

En recettes de fonctionnement :

74751 : subv . du budget général :	- 52.864,61
------------------------------------	-------------

En dépenses de fonctionnement :

6554 : participation SIEG (complément) :	+150
6236 : catalogues et imprimés :	-150

En dépenses d'Investissement :

20422 : sub commerces (FISAC)	+45.000
2313-121 : redynam . commerces :	-45.000

AU BUDGET ENFANCE JEUNESSE

En dépenses de fonctionnement :

6215 : personnel affecté :	+50.000
023 : virement du fonctionnement	+20.000

En recettes de fonctionnement :

74751 : subv du budget général :	+70.000
----------------------------------	---------

En dépenses d'Investissement

1641-00 : cap emprunt CAF :	+30.000
2313-101 trwx ALSH :	-10.000

En recettes d'Investissement :

021 : virement du fonctionnement :	+20.000
------------------------------------	---------

Délibération : le conseil valide à l'unanimité la DM n°2 telle que présentée ci-dessus.

Modifications statutaires

Monsieur CHAMBON rappelle l'appel à projet AMI à la Monnerie le Montel, Il précise que la communauté s'est positionnée par délibération pour réhabiliter l'immeuble dit « Thérias ». A ce titre pour pouvoir prétendre aux aides de la DETR, il est obligatoire d'avoir la compétence logement social. Ainsi, il est proposé de rajouter au chapitre des compétences optionnelles sur la politique du logement d'intérêt communautaire et de l'habitat. Bien évidemment cette compétence ne sera pas exclusive que pour la commune de la Monnerie.

« Création ou aménagement, entretien et gestion de logements sociaux :

- lorsque le projet comprend au moins 4 logements
- dont la réalisation n'est pas étalée dans le temps
- et sur un même site

Par ailleurs et pour être sûr de pouvoir distribuer des aides dans le cadre des actions du PLH ; il est proposé de rajouter :

- « Aides aux particuliers pour l'accession sociale à la propriété»
- « Aides aux primo-accédans de logements anciens vacants »

Enfin, pour coller aux exigences de la Caf, il est proposé de rajouter les termes « dans le cadre d'un Alsh dans le chapitre enfance et jeunesse. La compétence est ainsi rédigée :

« Prise en charge de l'offre et de l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires dans le cadre d'un ALSH.

Délibération : le conseil valide à l'unanimité les modifications statutaires telles que proposées ci-dessus.

Monsieur CHAMBON rappelle que la CCMT n'ayant pas la compétence logement, la Sous-préfecture souhaite que cette dernière ait les statuts modifiés avant le dépôt du dossier de subvention qui doit intervenir à plus tard au 1^{er} décembre. Pour avoir interrogé ces services elle veut que la compétence soit effective, cela se traduit par un retour des délibérations des communes au plus tard à la sous-préfecture pour le 15 novembre de façon à ce que l'arrêté modificatif puisse être rédigé par la Préfecture au plus tard fin novembre.

- Contrats de territoire : informations sur les financements du Département et la Région

Monsieur CHAMBON rappelle la réunion organisée dernièrement avec le Président de Région sur les prochains contrats de territoire Auvergne + pour la période (juin 2015, 2018). La priorité sera mise notamment sur le numérique et la transition écologique. Le montant alloué pour la CCMT sera de 596 000€ contre 654 000€ pour la dernière période. S'agissant du Pays Vallée de la Dore l'enveloppe sera de 800 000€ contre 900 000€ la dernière fois. Cette enveloppe sera destinée à des projets d'envergure Pays. Les modalités pour bénéficier de ces aides seront données lors d'une prochaine réunion dans le mois de novembre. S'agissant du Département, une réunion a eu lieu le 15 octobre pour présenter le dispositif. Les orientations du Département sont les mêmes mais les montants seront définitivement connus dans les prochaines semaines.

- Prochaines dates de réunions

Bureaux le 5 novembre et le 9 décembre à 17h30 à la CCMT

Conseils le 18 novembre à Viscomtat et le 16 décembre à la Monnerie le Montel à 18H30

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 **Analyse des offres système de communication EHPAD**

ANNEXE 2 **Convention de partenariat**